



betty beilles
06 56 85 21 41
balconsurcour@gmail.com
www.balconsurcourimmobilier.com
transaction immobilière

HONORAIRES DE TRANSACTION

Moins de 110 000 € :	forfait 5 500 € TTC	
De 110 001 à 340 000 € :	4% du prix net vendeur en exclusivité	5% en mandat simple
De 340 001 à 540 000 € :	3.5 % du prix net vendeur en exclusivité	4.5% en mandat simple
Au-delà de 540 001 € :	3% du prix net vendeur en exclusivité	4% en mandat simple

Honoraires maximum. Ils peuvent être révisés en fonction des variations du prix net de vente.

Ces taux s'entendent TVA comprise au taux de 20 %. Nos honoraires sont à la charge des acquéreurs. Ils comprennent les prestations de visite, de négociation et de constitution du dossier de vente.

HONORAIRES DE LOCATION & ETAT DES LIEUX

MISE EN LOCATION : Les honoraires de visite, de constitution du dossier, de rédaction du bail sont partagés entre le bailleur et le locataire : 10€ T.T.C/m² à la charge du bailleur et 10€ T.T.C/m² à la charge du locataire.

ETAT DES LIEUX : Les honoraires d'état des lieux d'entrée sont partagés entre le bailleur et le locataire : 3€ T.T.C /m² à la charge du bailleur et 3€ T.T.C /m² à la charge du locataire.

Au 1^{er} juillet 2022

(bien à usage d'habitation individuel ou collectif)